

Rapport sur l'Institut de l'Asie et du Pacifique pour le développement de la radiodiffusion

Etabli par

J. C. Rodriguez-Arias

Corps Commun d'Inspection



Corps Commun d'Inspection

Genève

Janvier 1980

RAPPORT SUR L'INSTITUT DE L'ASIE ET DU PACIFIQUE POUR LE
DEVELOPPEMENT DE LA RADIODIFFUSION

Etabli par

J.C. Rodriguez-Arias
Corps Commun d'Inspection

Genève
Janvier 1980

GE.80-1603

RAPPORT SUR L'INSTITUT DE L'ASIE ET DU PACIFIQUE POUR LE
DEVELOPPEMENT DE LA RADIODIFFUSION

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragrap</u> hes	<u>Pages</u>
PREFACE	1-4	1
I. <u>FONCTIONS, ORGANISATION ET FINANCEMENT</u>		
A. Origine, siège et statut juridique	5-11	2-3
B. Objectifs : la composante "développement"	12-19	3-5
C. Sources de financement	20-39	5-10
D. Administration	40-45	10
E. Effectifs du personnel	46-51	10-12
F. Relations de travail avec d'autres institutions	52-58	12-13
II. <u>PROGRAMME</u>		
G. Portée	59-64	14
H. Les activités de l'Institut et leur impact	65-77	14-16
I. Action consécutive	78-85	16-17
J. Soutien de l'UIT et de l'UNESCO et assistance future du PNUD	86-95	17-19
K. Possibilités de CTPD, réseau de collaboration de l'Institut	96-104	19-20
III. <u>RESUME DES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS</u>	105-117	21-22
 <u>ANNEXES</u>		
I. Stages régionaux		
II. Répartition des participants par pays et par spécialité		
III. Stages proposés pour 1979 (régionaux, sous-régionaux, au niveau national)		
IV. Le réseau de l'Institut		



Préface

1. L'auteur du présent rapport se proposait d'étudier les résultats obtenus et à attendre de l'Institut de l'Asie et du Pacifique pour le développement de la radiodiffusion, et son but était essentiellement d'évaluer le rôle que cet organisme pourrait jouer dans le cadre de la CTPD. Il a examiné tout particulièrement la mesure dans laquelle les pays participants ont effectivement contribué à l'organisation et la gestion de l'Institut.
2. Il a essayé aussi d'évaluer l'adéquation et l'efficacité de l'appui fourni à l'Institut par les organismes et services des Nations Unies ayant compétence en matière de développement. A cet égard, il y a des chances pour qu'une suite favorable soit donnée à la recommandation adressée à la communauté internationale ^{1/} par le Conseil d'administration du PNUD, qui souhaite voir définir la nature et l'ampleur des moyens de formation et des moyens consultatifs nécessaires au plan régional pour mieux aider les pays en développement à utiliser au mieux leurs capacités propres, cela en mettant sur pied des réseaux de coopération et en organisant des efforts concertés au niveau régional ou sous-régional.
3. En tant qu'organisme régional important, l'Institut de l'Asie et du Pacifique pour le développement de la radiodiffusion a été inclus dans la liste des centres de recherche et de formation régionaux créés ou aidés par des organismes des Nations Unies et sur lesquels le Corps commun d'inspection a décidé de préparer des rapports d'évaluation. Le domaine d'activités de l'Institut présente un grand intérêt pour beaucoup d'organismes internationaux qui fournissent des services de coopération technique et utilisent des techniques de communications de masse pour accélérer le développement économique et social. Il vaut la peine de rechercher de nouvelles formes d'interaction et de collaboration entre les diverses sources d'assistance disponibles dans la région en vue d'aboutir à une meilleure utilisation des compétences techniques et de l'expérience de l'Institut, de façon à réduire les coûts et à accroître l'efficacité.
4. L'auteur s'est rendu au siège de l'Institut en octobre 1979; il avait au préalable examiné avec des fonctionnaires de l'UNESCO et de la CESAP, avec le Représentant régional du PNUD à Bangkok et avec un des membres de la Mission chargée d'examiner à mi-parcours l'état d'avancement du Projet relatif à l'Institut, quelques-uns des problèmes d'ordre général qui se posent par les centres de formation régionaux. A Kuala Lumpur, il a également eu un échange de vues fructueux avec le Représentant résident du PNUD, avec la direction et des membres du personnel de l'Institut et avec quelques-uns des stagiaires. Il tient à remercier toutes ces personnes de leur collaboration, qui lui a permis de rédiger ce rapport.

^{1/} Décision adoptée par le Conseil à sa vingt-quatrième session (document E/6013/Rev.1, pp. 149-156).

I. FONCTIONS, ORGANISATION ET FINANCEMENT

A. Origine, siège et statut juridique

5. Les participants à la réunion d'experts spécialisés dans la formation aux techniques de radiodiffusion ("Meeting of Broadcasting Training Experts") organisée en 1968 à Kuala Lumpur par l'UNESCO ont proposé de créer un service de formation à la radiodiffusion pour répondre aux besoins de l'Asie et du Pacifique en personnel qualifié et pour contribuer à orienter et à développer les activités de radiodiffusion dans la région.

6. Cette proposition était fondée sur des estimations antérieures à cette réunion qui faisaient ressortir les besoins de formation dans le domaine de la radiodiffusion et dont les plus importantes figuraient dans les recommandations de la Conférence asiatique sur la radiodiffusion (Asian Broadcasting Conference) de 1958 (que l'Union asiatique de radiodiffusion (UAR) a ensuite reprises à son compte) dans les conclusions de la Réunion sur la radio et la télévision au service du développement (Meeting on Radio and TV in the Service of Development) de 1968 (également parrainée par l'UNESCO), et plus particulièrement dans l'étude des besoins de formation dans le domaine de la radiodiffusion (Survey of Broadcasting Training Needs) effectuée par l'UNESCO en 1967. Il ressortait de cette étude, qui portait sur 15 pays asiatiques, que sur l'effectif total des présentateurs de la radiodiffusion, estimé à 35 000, 20 000 devraient suivre des cours de formation ou de recyclage sur une période de cinq ans et 10 % seraient éventuellement candidats en vue d'une formation au niveau régional.

7. Comme suite essentiellement à cette étude et aux travaux préparatoires effectués par le conseiller régional de l'UNESCO nommé en 1970 à un poste financé par le PNUD, un programme de formation régional et de portée limitée a été lancé à Kuala Lumpur en 1972; ce programme, dont l'UNESCO assurait la coordination, a été exécuté avec l'assistance du PNUD et en collaboration avec le Gouvernement malaisien, par l'intermédiaire de l'Institute Penyiaran Tun Abdul Razak (IPTAR), service national de formation à la radiodiffusion, moderne et bien équipé.

8. Ce premier programme régional a été le point de départ des activités de l'Institut de l'Asie et du Pacifique pour le développement de la radiodiffusion. A la suite de l'approbation du descriptif de projet y relatif, cet organisme a été mis en place le 1er juillet 1975 dans le cadre d'un projet régional du PNUD (RAS/75/010/F/01/13) dont l'exécution devait durer six ans. L'Accord intergouvernemental d'août 1977, concernant lequel, à la fin de 1978 ^{2/}, 11 pays participants avaient annoncé leur acceptation, en a fait officiellement un institut régional permanent et autonome. Aux termes de l'article 16 de l'Accord intergouvernemental, cet instrument juridique devait entrer en vigueur dès qu'il aurait été ratifié ou accepté par cinq gouvernements signataires, dont le Gouvernement malaisien (la Malaisie étant le pays hôte de l'Institut).

^{2/} Afghanistan, Bangladesh, Fidji, Indonésie, Malaisie, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République de Corée, République socialiste du Viet Nam et Sri Lanka.

L'Inde, l'Iran, la Nouvelle-Zélande et la Thaïlande y participent également en tant que signataires du Descriptif du projet du PNUD.

9. Cet Accord a entériné la décision d'installer l'Institut à Kuala Lumpur, étant entendu que le Gouvernement malaisien fournirait au nouvel organisme des locaux, des moyens matériels et techniques ainsi que du personnel d'appui.

10. A l'heure actuelle les deux instruments juridiques précités, à savoir l'Accord et le Descriptif du projet, semblent se compléter parfaitement dans la pratique. Mais, au cas où le PNUD continuerait à fournir une assistance à l'Institut une fois le projet achevé en juillet 1981, il conviendrait d'aligner entièrement le nouveau descriptif sur les dispositions de l'Accord intergouvernemental et en tenant tout particulièrement compte du statut juridique (articles 6/8) de l'Institut qui est une organisation intergouvernementale dotée de la personnalité juridique.

11. Tous les pays membres à part entière ou membres associés de la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) peuvent à tout moment devenir membres de l'Institut.

B. Objectifs : la composante "développement"

12. A l'origine, il était stipulé dans le Descriptif du Projet du PNUD que l'objectif à long terme de l'Institut était de contribuer à fournir et orienter les systèmes de radiodiffusion et leur personnel en fonction des objectifs de développement des pays de la région de l'Asie et du Pacifique.

13. Dans leur Accord de 1977, les gouvernements participants ont eux aussi reconnu que la radiodiffusion et la télédiffusion étaient des moyens de communication de masse très efficaces et avaient un rôle important à jouer dans le processus de développement économique et social en transmettant des informations, en offrant de nouvelles et meilleures possibilités en matière d'éducation et en encourageant l'évolution sociale.

14. Le mot "développement" qui figure dans le nom de l'Institut est donc capital en ce sens qu'il rappelle l'objectif essentiel de cet organisme, qui est de servir de centre de formation axé sur le développement 3/. Les objectifs énoncés à l'article 3 de l'Accord sont tous compatibles avec l'objectif fondamental de l'Institut - mettre la radiodiffusion au service du développement - objectif qui ne peut être atteint qu'en améliorant les communications de façon à faciliter et améliorer la diffusion de programmes scolaires appropriés 4/.

3/ De l'avis de l'auteur, peu importe d'ailleurs que les stagiaires de l'Institut viennent d'organismes de radiodiffusion asiatiques privés ou publics, du moment que leur candidature est proposée officiellement par un pays membre de la CESAP.

4/ De nombreux projets à but éducatif réalisés au cours des dix dernières années par plusieurs institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres réalisations nationales et internationales, notamment des expériences de télévision par satellites, en ont déjà administré la preuve dans des domaines aussi importants que ceux de la santé, de l'éducation des adultes et de l'alphabétisation fonctionnelle, de l'amélioration de la productivité agricole, de la planification de la famille et du logement.

15. Les objectifs de l'Institut sont donc les suivants :

- a) Aider les pays à améliorer la capacité de leurs organismes de radio-diffusion et la qualité professionnelle du personnel de ces organismes, grâce à des programmes de formation et de recherche systématique compatibles avec les objectifs nationaux de développement;
- b) Amener les organismes de radiodiffusion des pays membres et leur personnel à tenir compte, dans leurs activités, des objectifs poursuivis dans le domaine du développement et de l'éducation;
- c) Rechercher des méthodes, des techniques et des moyens matériels qui permettent à ces organismes d'oeuvrer plus efficacement dans ce sens;
- d) Mettre en place un réseau d'institutions collaborant entre elles en matière de développement de la radiodiffusion, de formation et de recherche.

16. Aujourd'hui, grâce aux techniques modernes de radiodiffusion, il est possible d'atteindre simultanément l'ensemble de la population d'un pays moyennant un coût par habitant très modique; néanmoins, beaucoup de régions en développement n'ont toujours pas les moyens techniques et le personnel spécialisé nécessaire pour que les messages diffusés atteignent l'ensemble de la population de façon efficace. Ceux qui parlent à la radio sont accusés d'être des gens de la ville s'adressant essentiellement à une élite, d'utiliser un langage incompréhensible, d'être peu sensibles aux problèmes et aux aspirations de la grande majorité de la population et de mal saisir les objectifs du développement 5/.

17. Il est certain que ces accusations sont souvent fondées; mais il est vrai aussi que face à l'accroissement rapide des connaissances spéciales nécessaires aux responsables du développement de la radiodiffusion et à la spécificité et à la complexité grandissante des besoins des pays en développement dans ce domaine, il y a un manque évident de moyens de formation pour préparer le personnel des services de radiodiffusion à la "dimension nouvelle" 6/ de leur rôle.

18. Il existe déjà dans la région de l'Asie et du Pacifique des moyens de formation qui donnent de bons résultats; citons par exemple, au niveau national 7/, cours qui se donnent dans des universités et des instituts, et au niveau régional,

5/ Keune, Reinhard et Sinha, P.R.R., Broadcast Training for the Third World dans "Training for Broadcasting in Asia" (Singapour, 1977), Asian Mass communication Research and Information Centre (Centre asiatique d'information et de recherche sur les communications de masse).

6/ Ibidem, passim.

7/ Par exemple, en Australie, en Chine, à Hong-kong, en Inde, en Indonésie, au Japon, en Corée, en Malaisie, au Népal, au Pakistan, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, aux Philippines, à Sri Lanka et en Thaïlande.

les services de formation, d'information et de recherche fournis par l'Institut de l'Asie et du Pacifique pour le développement de la radiodiffusion et par l'Asian Mass Communication Research and Information Centre (AMIC); mais ces moyens sont encore insuffisants pour former tout le personnel qualifié et fournir toutes les idées novatrices dont on a besoin pour pouvoir vraiment mettre les techniques de radiodiffusion et de télédiffusion au service du développement. Il en va de même des stages de formation de base en matière de télécommunications. On constate en outre qu'il est de plus en plus nécessaire de pouvoir disposer de services de recherche et de services consultatifs adaptés aux besoins de la région, et aussi de préparer et d'échanger de la documentation et des données d'expérience touchant les questions de développement.

19. L'auteur note avec satisfaction qu'après les travaux préparatoires des quelques premières années, l'Institut est maintenant en mesure de s'acquitter efficacement de ses fonctions essentielles, en particulier dans le domaine de la formation, et d'aider les pays en développement de la région à renforcer leurs centres nationaux qui font porter leurs efforts sur l'étude de la radiodiffusion et de sa mise au service du développement.

C. Sources de financement

20. A l'heure actuelle, conformément aux dispositions du Descriptif du Projet du PNUD, l'Institut dispose de quatre sources de financement : 1) une contribution en nature du pays hôte; 2) les contributions des gouvernements participants; 3) les contributions versées par les pays donateurs et les organismes d'aide au titre de l'assistance bilatérale, et 4) la contribution du PNUD.

21. L'article 9 de l'Accord intergouvernemental prévoit la création d'un "Fonds de l'Institut" dans lequel seront déposés tous les fonds et toutes les contributions reçues par l'Institut; d'autre part, l'article 11 énumère comme ressources les apports des sources de financement déjà indiquées dans le Descriptif du Projet, notamment la contribution en nature du Gouvernement malaisien.

22. Pour la période 1975-1981, les ressources de l'Institut (montant estimatif en dollars des Etats-Unis) se répartissent comme suit :

Contribution (en nature) du gouvernement hôte	835 485
Contributions des gouvernements participants	1 121 167
Contributions versées au titre de l'assistance bilatérale	1 722 500
Contribution du PNUD	<u>522 281</u>
Total	<u><u>4 201 433</u></u>

23. Le budget du Projet présenté dans un tableau récapitulatif ci-après donne la répartition des ressources (en dollars des Etats-Unis) selon leur origine :

Postes de dépenses	Pays hôte	Pays participants		Donneurs	PNUD	Total
		Contributions en espèces	Contributions en nature			
<u>Personnel du projet</u>						
Recruté au plan international			364 800	630 000	380 638	1 375 438
Recruté au plan local			257 913			257 913
<u>Formation</u>						
Au niveau régional				780 000	109 772	889 772
Au niveau sous-régional				130 000		130 000
Dans le pays				55 000		55 000
<u>Equipements</u>				117 000	23 000	140 000
<u>Divers</u>	835 485	287 500	210 954	10 500	8 871	1 353 310
Total général	835 485	287 500	833 667	1 722 500	522 281	4 201 433

Le montant indiqué dans la première colonne correspond à la contribution en nature du gouvernement hôte. La contribution en espèces de la Malaisie est incluse dans le chiffre de la deuxième colonne.

24. Le Descriptif du Projet donne le montant des dépenses prévues pour chacune des années 1977 à 1982, calculé en partant de l'hypothèse que pour chacune de ces années les dépenses seraient financées à l'aide des contributions des gouvernements participants :

Prévisions de dépenses (en dollars des Etats-Unis)					
<u>1977</u>	<u>1978</u>	<u>1979</u>	<u>1980</u>	<u>1981</u>	<u>1982</u>
18 526	112 290	188 670	222 438	274 818	302 252

25. Toutefois, pour les trois dernières années, d'après les estimations données dans le rapport sur l'état d'avancement du Projet à mi-parcours, le montant réel (en dollars des Etats-Unis) des recettes provenant de cette source a été le suivant :

<u>1977</u>	<u>1978</u>	<u>1979</u> ^{8/}
36 087	98 337	98 337

26. Les sommes reçues durant la période susmentionnée comprennent les contributions des gouvernements aux activités du siège de l'Institut, à l'exclusion des contributions au financement de stages de formation dans les pays.

^{8/} Le chiffre indiqué dans cette colonne correspond au montant des recettes jusqu'au mois de septembre; il ne comprend pas une contribution supplémentaire annoncée, d'un montant de 500 dollars des Etats-Unis, ni les contributions de deux pays qui ont annoncé leur décision de devenir membres de l'Institut.

27. Les contributions (en dollars des Etats-Unis) versées en 1978 par les pays membres et membres associés de l'Institut sont indiquées ci-après :

Afghanistan	500
Australie (contribution destinée à financer des services d'experts)	54 000
Bangladesh	3 000
Fidji	500
Iles Salomon	1 500
Inde	31 250
Indonésie	4 000
Iran	10 000
Corée	7 500
Malaisie (contribution en espèces)	26 087
Nouvelle-Zélande (contribution destinée à financer des services d'experts)	50 000
Pakistan	3 000
Papouasie-Nouvelle-Guinée	3 000
Philippines	3 000
Sri Lanka	4 000
Thaïlande	1 500
Viet Nam	1 000
Total	<u>203 837</u> =====

28. Pour ce qui est du paiement des contributions, il a été décidé que les pays membres pourraient fixer eux-mêmes le nombre d'"unités de compte" qu'ils souhaitaient verser, étant entendu que la contribution minimum serait d'une unité par an. Aux fins du budget de l'exercice en cours, la valeur d'une unité a été fixée à 500 dollars des Etats-Unis, mais comme le prévoit l'article 9 de l'Accord, le Conseil d'administration peut de temps à autre décider de modifier la valeur de cette unité.

29. Les contributions versées, au cours des années 1972 à 1974 et 1976, par des gouvernements membres pour financer des stages dans leur pays, sont indiquées dans le tableau ci-après :

<u>Années</u>	<u>Pays</u>	<u>Contributions en dollars E.U.</u>
1972	Fidji	6 540
	Indonésie	6 799
	Népal	5 688
	Samoa	4 160
	Sri Lanka	4 237
1973	Afghanistan	4 654
	Fidji	2 738
	Iles Cook	5 229
	Samoa	4 160
	Tonga	5 487
1974	Bangladesh	5 548
	Fidji	3 984
	Iles Salomon	6 434
	Népal	11 376
	Papouasie-Nouvelle-Guinée	6 434
	Viet Nam	5 290
1976	Corée	4 800
	Malaisie	3 193

30. Compte tenu du volume et de la nature des contributions qu'elle engendre, l'aide bilatérale semble être la principale source de financement des activités de l'Institut depuis sa création en 1972 et ce, en dépit du caractère volontaire et irrégulier des contributions en question dont le nombre, la nature et la durée varient d'une année à l'autre. Cette aide, qui vient des pays développés, des fondations et des organismes d'aide multilatéraux autres que les organismes des Nations Unies, demeure un des éléments essentiels du budget de l'Institut et représente plus de 40 % des ressources totales de cet organisme. L'approbation du Descriptif du projet du PNUD (1975) et l'acceptation de l'Accord inter-gouvernemental (1977) n'ont rien changé à cette situation et n'ont affecté ni le caractère ni l'importance de cette source de financement, ce qui fait que l'Institut est fortement tributaire des donateurs extérieurs.

31. Les gouvernements ainsi que des organismes et fondations de plusieurs pays (à savoir l'Australie, la Belgique, le Canada, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la République fédérale d'Allemagne et le Royaume-Uni) fournissent à l'Institut des services d'experts, des bourses de perfectionnement et un appui de caractère général pour l'organisation de stages régionaux et sous-régionaux, prenant même à charge le financement de postes occupés par du personnel engagé pour une longue durée.

32. La contribution du PNUD (12 % environ du montant total des ressources de l'Institut) devait servir de capital de lancement pour permettre le démarrage du projet, et financer uniquement les services d'un petit groupe d'experts régionaux chargés de faciliter l'organisation et la création de l'Institut. Après 1982, cet appui institutionnel doit en principe être progressivement retiré;

toutefois, il pourrait peut-être être transformé en un appui aux programmes, comme la Mission chargée d'examiner l'état d'avancement du projet à mi-parcours l'a recommandé, ou être affecté au financement de l'appui technique fourni à l'UIT et à l'UNESCO.

33. L'auteur partage le point de vue exprimé dans le Rapport sur l'état d'avancement du Projet à mi-parcours concernant l'utilité du rôle joué par l'Institut en contribuant à faire des services de radiodiffusion de la région des "instruments du développement économique et social" et estime, d'accord avec la mission, que les organismes des Nations Unies devraient continuer à fournir leur appui et leur assistance à l'Institut pendant au moins trois ans après l'achèvement du projet en cours.

34. Par ailleurs, il serait bon que les organismes des Nations Unies, notamment la CESAP, redoublent d'effort pour aider l'Institut à négocier une augmentation du montant des contributions des pays membres et membres associés.

35. A ce sujet, il conviendrait de noter que la moitié seulement des pays de la région qui ont recours aux services de l'Institut contribuent à son budget et que certains des pays participants n'assument qu'une part minime des dépenses totales de cet organisme. Comme le Conseil d'administration l'a déjà fait observer, il importe que tous les pays membres de la CESAP accordent leur appui à l'Institut et il faut les encourager à lui verser des contributions pour qu'il puisse devenir autosuffisant et indépendant. A l'heure actuelle, le budget de l'Institut est essentiellement financé à l'aide des contributions versées au titre de l'aide bilatérale (40 %) et de la contribution du gouvernement hôte (25%).

36. La Mission chargée d'examiner l'état d'avancement du Projet à mi-parcours a indiqué à juste titre que l'écart entre les recettes prévues et les recettes réelles provenant des contributions des gouvernements participants constituait un grave problème; et il ne fait aucun doute qu'un nouveau plan financier devrait être élaboré sur des bases plus réalistes et plus adéquates.

37. A cet effet, l'auteur est d'avis qu'outre une augmentation substantielle du montant des contributions annuelles des pays participants - qui semble être en l'espèce un préalable indispensable - il serait bon de continuer à rechercher d'autres sources de financement possibles, et d'étudier en particulier dans quelle mesure l'Institut ne pourrait pas s'assurer des rentrées de fonds en utilisant les moyens dont il dispose pour entreprendre des activités rémunérées, notamment en fournissant sous contrat des services consultatifs. Des perspectives prometteuses devraient exister à cet égard dans un domaine où, par exemple, un service bien organisé d'achat et d'entretien de matériel de radiodiffusion et de télédiffusion (qui s'occuperait aussi du matériel de diffusion par satellites) permettrait aux pays de la région de faire des économies considérables et d'obtenir de biens meilleurs résultats.

38. On pourrait également décider de faire payer des droits d'inscription aux stagiaires, tout au moins à ceux qui viendraient de pays membres non participants ou d'organismes de radiodiffusion privés à but commercial; et il faudrait étudier plus avant la possibilité d'accroître les contributions versées en monnaie locale pour financer les activités dans le pays et faciliter la décentralisation des activités de l'Institut.

39. De même, si de nouvelles sources légitimes d'appui aux programmes étaient trouvées, cela allégerait les difficultés financières de cet organisme et favoriserait une utilisation plus intensive des moyens qu'il offre à l'heure actuelle. La collaboration entre l'Institut et les institutions spécialisées des Nations Unies qui mènent des activités de développement dans la région, notamment la FAO, l'UNESCO, le PNUE, le FNUAP, le FISE et l'OMS, pourrait être renforcée de façon à permettre à ces dernières d'utiliser les services de l'Institut et le réseau dont il dispose dans le domaine de la radiodiffusion.

D. Administration

40. L'Institut de l'Asie et du Pacifique pour le développement de la radio-diffusion, organisme régional autonome, a ses propres organes directeurs, à savoir un Conseil d'administration et un Directeur, lequel relève du Conseil.

41. Le Conseil d'administration comprend onze membres dotés du droit de vote : un représentant permanent du gouvernement hôte et dix représentants de pays participants, élus par les gouvernements membres de l'Institut.

42. Les membres permanents du Conseil n'ayant pas le droit de vote sont les représentants de l'Union asiatique de radiodiffusion (UAR), du PNUD, de l'UNESCO et de l'UIT, ainsi que le Directeur de l'Institut, qui fait également office de secrétaire du Conseil.

43. L'article 7 de l'Accord intergouvernemental contient certes une disposition prévoyant la possibilité d'inviter d'autres organisations coopérantes aux réunions du Conseil d'administration mais il serait utile pour la bonne marche de l'Institut qu'un représentant de la CESAP assiste plus régulièrement aux sessions de cet organe.

44. Le Conseil d'administration nomme le Directeur, décide de la politique à suivre et fournit des directives concernant le fonctionnement et la gestion de l'Institut. Il approuve aussi le budget, le programme de travail, le règlement administratif et le statut du personnel de l'Institut et nomme à tous les postes de la catégorie "administrateurs".

45. Le Directeur de l'Institut est chargé d'appliquer les décisions et les directives du Conseil et de superviser et d'administrer l'ensemble des activités de l'Institut. Il nomme à tous les postes de l'Institut qui n'appartiennent pas à la catégorie "administrateurs".

E. Effectifs du personnel

46. Dans le Descriptif du Projet tel qu'il se présente actuellement, les activités de l'Institut sont planifiées de telle sorte que le personnel fourni au titre d'accords bilatéraux/multilatéraux est considéré comme faisant partie intégrante des effectifs de l'Institut.

47. On trouvera ci-après des estimations concernant l'apport de base/minimum en mois de travail pour la durée du projet :

	mois de travail
Diffusion d'émissions scolaires	24
Production de documentation	36
Production d'émissions de radio à l'intention des zones rurales	24
Services techniques de la radiodiffusion	24
Recherche dans le domaine des télécommunications	24
Formation en groupe (Institut de l'Asie et du Pacifique pour le développement de la radiodiffusion)	8 m de t. par an
Formation en groupe (sous-régionale)	4 m de t. par an
Formation en groupe (dans le pays)	4 m de t. par an

48. Le tableau ci-dessous résume, pour la période quinquennale 1977-1981, la situation budgétaire concernant les postes de la catégorie "administrateurs" actuellement affectés au projet :

	m de t.	%
1. Contributions du PNUD ^{*/}	66	13
2. Contributions d'organismes d'aide/de pays donateurs	208	41,5
3. Contributions de contrepartie des gouvernements	228	45,5
Total	502	100
	=====	=====

*/ Y compris le poste de directeur du projet.

49. Le tableau des effectifs du personnel se présente actuellement comme suit :

<u>Catégorie "Administrateurs"</u>	<u>Services administratifs</u>
1 directeur	1 contrôleur financier/coordonateur
1 directeur-adjoint	adjoint de la formation
5 responsables de la formation	2 employés de bureau
<u>Techniciens</u>	1 secrétaire/sténographe
1 spécialiste des arts graphiques	4 commis de bureau/dactylographes
1 technicien du son	1 réceptionniste
1 bibliothécaire	1 magasinier adjoint
1 technicien IBM	2 chauffeurs
1 cameraman/clicheur	2 messagers

50. D'après le budget prévu pour toute la durée du projet (1975-1981), le coût du personnel de l'Institut ne semble représenter que 40 % de la totalité de ses ressources financières, mais en fait, l'investissement en personnel de la catégorie "administrateurs" et en personnel technique et administratif est bien plus élevé si l'on tient compte du personnel détaché par l'IPTAR au titre de la contribution du pays hôte.

51. En tout état de cause, le personnel originaire de la région est en nombre suffisant pour permettre à l'Institut d'assurer une formation de base et de répondre aux besoins régionaux, à l'exception, peut-être, de certains aspects de la formation technique ainsi que d'activités de recherche et d'activités sur le terrain dans des domaines spécialisés comme la planification de la famille, la santé et la productivité agricole, tâches dont l'Institut pourrait se charger, comme il le fait déjà ailleurs, dans le cadre d'un effort de coopération internationale et bilatérale.

F. Relations de travail avec d'autres institutions

52. La coopération régionale et locale joue un rôle fondamental dans l'organisation et les activités de l'Institut, coopération dont cet organisme doit devenir l'élément moteur s'il veut réaliser pleinement la mission qui lui a été confiée.

53. A cet égard, son rôle de centralisation, de coordination et d'assistance technique commence à en faire, pour l'Union de radiodiffusion de l'Asie et du Pacifique (Asia-Pacific Broadcasting Union) et les pays qui en sont membres, un centre de collaboration régionale pour la formation du personnel et l'élaboration des programmes, notamment pour les échanges et la mise en commun de données d'expérience et de documentation. Au vu du travail de préparation qui a déjà été fait, l'auteur pense que l'Institut ne devrait pas tarder à surmonter ses difficultés actuelles et à renforcer l'influence qu'elle exerce en tant qu'institution régionale d'avant-garde dans le domaine de la radiodiffusion au service du développement.

54. A cette fin, en plus du travail très utile qu'il fait dans le domaine de la formation, l'Institut devrait s'attacher systématiquement à analyser, produire et diffuser en plus grande quantité des renseignements et des idées novatrices adaptés aux besoins de sa clientèle et à prendre les initiatives nécessaires pour promouvoir et utiliser activement, dans la région, les techniques adaptées au développement de celle-ci.

55. L'auteur est heureux de noter que, dans l'exécution de ce rôle fondamental, l'Institut est maintenant à même de profiter des importants liens institutionnels qui se sont instaurés naturellement du fait de sa création ou qui résultent de ses activités sur le terrain.

56. Les relations de travail les plus utiles sont celles qui existent entre l'Institut et les organisations ci-après : l'Asia-Pacific Broadcasting Union (ABU), membre permanent du Conseil d'administration de l'Institut et d'où est venue l'une des premières propositions pour la création de cet organisme ^{9/}; l'Asian Mass Communication Research and Information Centre (AMIC) (Centre asiatique de recherche et d'information sur les moyens de communication de masse), organisation très active dont on doit la création au Gouvernement de Singapour et à la Fondation Friedrich Ebert Stiftung, avec laquelle l'Institut a établi des rapports réguliers de coopération et d'échange; l'Institut Penyiaran Tun Abdul Razak, qui met à la disposition de l'Institut des salles de réunion, des studios ainsi que des installations techniques et du personnel, notamment l'un de ses formateurs qui travaille à temps complet au service de l'Institut; enfin, les instituts et programmes nationaux de formation à la radiodiffusion et aux communications des pays membres de la CESAP.

^{9/} Le Groupe de travail de l'ABU, chargé des questions de formation, a passé en revue les activités de l'Institut au cours de sa réunion d'octobre 1978, et recommandé plusieurs lignes d'action pour permettre à l'Institut de répondre pleinement aux besoins de la région.

57. Il convient de noter aussi, à cet égard, les rapports établis avec les associations des anciens élèves de l'Institut, existant dans certains pays participants, et avec les organisations internationales et régionales ci-après : le Centre asiatique pour l'administration du développement; le Centre de recherches pour le développement international; l'International Audio-Visual Resource Service (Service international de l'audio-visuel); la Fédération internationale pour le planning familial; le Centre for Production and Training for Adult Education Television (Centre de production et de formation pour l'éducation des adultes par la télévision); l'Institut international des communications; le Development Communication Support Service (Service d'appui aux moyens d'information pour le développement); l'Asian Centre of Educational Innovation for Development (Centre asiatique d'innovations pédagogiques pour le développement); l'Organisation des ministres de l'éducation de l'Asie du Sud-Est (SEAMEO); le Regional Centre for Educational Innovation and Technology (Centre régional d'innovations pédagogiques et de technologie); la Press Foundation of Asia; et l'East-West Communication Institute (Institut de la communication Est-Ouest).

58. Les relations de travail établies avec des institutions spécialisées des Nations Unies ont fortement contribué, comme on l'a déjà dit, à faciliter et à renforcer le rôle de l'Institut dans de nombreux domaines d'importance fondamentale pour le développement de la région. Les rapports établis avec ces organisations et d'autres organismes multilatéraux pourraient profiter encore d'une coopération plus étroite avec la CESAP. Dans le cadre des orientations définies par le Plan d'action de Buenos Aires, l'Institut pourrait aussi jouer un rôle important au niveau interrégional par l'établissement de relations de travail et l'organisation d'échanges techniques avec des centres de même nature situés dans des pays en développement, comme le Centre de formation à la radiotélévision arabe récemment créé à Damas (République arabe syrienne).

II. PROGRAMME

G. Portée

59. Du point de vue géographique, l'Institut sert tous les pays d'Asie membres de la CESAP.

60. Depuis 1972, l'Institut a fourni des services à 39 pays différents et formé près de 1 500 spécialistes. La liste ci-après - incomplète - des pays autres que la Malaisie (le pays hôte), dans lesquels l'Institut assume des tâches de formation, donne une idée de la portée des activités de l'Institut (distances, populations desservies et travail accompli sur le terrain) : Afghanistan, Bangladesh, Corée, Fidji, îles Cook, îles Salomon, Indonésie, Népal, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Samoa, Sri Lanka, Thaïlande, Tonga et Viet Nam. L'Institut a, d'autre part, participé à des séminaires et à des activités sur le terrain dans d'autres pays de la région.

61. La portée des activités de l'Institut est également impressionnante si l'on considère la multiplicité et la diversité des tâches qu'il est censé accomplir dans le cadre de ses fonctions.

62. Outre qu'il doit chercher à résoudre les problèmes de méthode et de programme que soulève la formation de formateurs, la formation qu'il dispense doit porter sur des sujets aussi divers que la technique de la télévision en couleur, les émissions pour les jeunes enfants, la diffusion d'émissions pour le développement rural, le matériel vidéo de petite dimension, l'éducation pour le développement, l'échange de nouvelles télévisées et la communication avec les populations.

63. Les autres activités de l'Institut comprennent toute une gamme d'études, de services et de travaux techniques, parmi lesquels on peut citer : la production et l'expérimentation de modèles de programmes, la conception et l'essai de programmes et d'auxiliaires audio-visuels pour la diffusion de programmes éducatifs et pour d'autres utilisations de la radio et de la télévision au service du développement, l'information et les transferts, et des services consultatifs à l'intention de ses pays membres.

64. L'auteur de la présente étude estime que ce champ d'action est trop vaste pour les ressources limitées dont dispose actuellement l'Institut. A l'avenir, celui-ci devrait concentrer ses efforts sur des secteurs clés correspondant à son rôle centralisateur, comme la formation de formateurs, les transferts d'information et la production d'idées novatrices pour adapter le matériel et la technique de radiodiffusion au développement de l'éducation. Il pourrait, à cette fin, renforcer l'action du réseau déjà en place et trouver de nouvelles formules de coopération avec les institutions appropriées.

H. Les activités de l'Institut et leur impact

65. Il est encore trop tôt pour dire dans quelle mesure l'Institut répond aux besoins de la région en matière de développement de la radiodiffusion. Il a déjà rendu quelques très utiles services en matière de formation, mais pour ses autres fonctions (recherche, services consultatifs, etc.) les activités commencent à peine à prendre forme et à démarrer.

66. La mission PNUD/UNESCO de septembre 1979, chargée de faire l'évaluation du projet à mi-chemin, estime que l'Institut dispose, d'une manière générale, d'installations adéquates pour ses travaux et reconnaît qu'il dispense une formation bien conçue, efficace et répondant aux besoins de la région; elle n'en relève pas moins quelques insuffisances dans la recherche ainsi que dans la production de documentation et le transfert de l'information.

67. Les annexes I et II du présent rapport font apparaître l'étendue du registre des activités de formation de l'Institut. C'est ainsi, notamment, qu'ont été organisés, en 1979, des stages régionaux sur les sujets suivants : applications spécialisées; gestion; planification et production d'auxiliaires pédagogiques; et production d'émissions radiophoniques et télévisées. Il faudrait mentionner aussi un stage sur la technique de la télévision en couleur, qui a réuni, au siège de l'Institut, en octobre 1979, 32 participants.

68. On trouvera, à l'annexe III, la liste complète des stages organisés par l'Institut en 1979. Toutes les activités de formation (que ce soit à l'échelon régional, sous-régional ou national) avaient été conçues sous forme de stages de courte durée, le plus long d'entre eux étant de trois mois. Pour cette raison, et à cause de la qualité de la formation dispensée, l'auteur pense que ces activités garderont toute leur efficacité et leur utilité et continueront à susciter l'intérêt dans les pays de la région.

69. Le montant des bourses, qui proviennent principalement d'organismes donateurs et de l'aide bilatérale, représente 25 % du budget total de l'Institut pour la période 1975-1981 (965 000 dollars des Etats-Unis en aide bilatérale et 109 772 dollars des Etats-Unis venant du PNUD).

70. La possibilité d'utiliser les CIP régionaux et nationaux pour financer le programme de bourses de l'Institut vaut la peine d'être étudiée, compte tenu, notamment, de l'origine des apports financiers actuellement utilisés et de la baisse des contributions versées au titre de ce programme par les pays participants.

71. L'auteur de la présente étude note avec satisfaction que la Direction de l'Institut n'ignore pas qu'il faut se montrer très sélectif dans le choix des participants à ces stages régionaux, afin de maintenir un niveau de formation professionnelle élevé et de viser à la perfection. Toutefois, pour ce qui est des connaissances linguistiques exigées, il y aurait lieu, semble-t-il, de tenir compte des recommandations du Groupe d'étude de l'UAR sur les stages nationaux et l'utilisation des langues locales, pour faciliter la formation d'un plus grand nombre de participants.

72. Les priorités établies par l'Institut en matière de formation sont bien respectées; mais l'auteur estime que pour pouvoir vraiment aider ces pays membres à renforcer leurs organismes nationaux pour mettre la radiodiffusion au service du développement, l'Institut doit aussi remplir plus pleinement tous ses autres mandats. Un effort supplémentaire s'impose donc à cet égard pour mettre l'Institut mieux à même de remplir le rôle futur de centre d'études avancées (excellence centre) prévu dans le descriptif du projet du PNUD et dans l'Accord intergouvernemental (voir le préambule et les articles 3 et 4).

73. Les efforts de coopération régionale en vue de renforcer les effectifs de personnel et cadres qualifiés pour s'occuper du contenu des émissions destinées à favoriser le développement garderont une grande importance pour beaucoup de pays participants. Cependant, il pourrait être utile aussi, à l'avenir, pour renforcer l'action générale de l'Institut dans la région, d'élargir le champ de ses autres activités, dont la plupart ne sont pas nécessairement le sous-produit de la formation, mais entrent dans le cadre des fonctions normalement imparties à l'Institut.

74. L'article 4 de l'Accord stipule clairement qu'outre l'organisation de stages et de cours pour renforcer les compétences professionnelles du personnel de radiodiffusion, l'Institut sera chargé : a) de mettre au point des programmes, de la documentation et des méthodes; b) d'entreprendre des travaux de recherche sur les problèmes de radiodiffusion que soulève le développement économique et social; c) d'élaborer des types ou des plans d'émissions orientés vers l'éducation et le développement; d) d'organiser la collecte, l'analyse et la diffusion de renseignements sur des questions connexes; et e) de fournir des services consultatifs.

75. L'Institut a donc encore, comme on l'a noté ci-dessus, beaucoup de chemin à faire. Mais, avec les ressources dont il dispose actuellement, même s'il décide de concentrer son action régionale sur la formation de formateurs, il lui sera impossible de s'acquitter convenablement de toutes les fonctions qui lui ont été confiées.

76. L'auteur reconnaît la valeur des services de formation assurés dans le cadre des activités actuelles du projet, et il pense que le travail accompli est de très bonne qualité. Mais lorsqu'il s'agira, une fois l'exécution du projet du PNUD terminée, de définir les nouvelles phases de l'évolution de l'Institut, il serait bon que toutes les parties intéressées procèdent à un large échange de vues sur la portée des activités de l'Institut, sur les priorités à observer et sur la possibilité de trouver les ressources nécessaires dans la région.

77. La Mission PNUD/UNESCO d'évaluation à mi-chemin de septembre 1979 pourrait favoriser le réexamen du fonctionnement de l'Institut, mais il faudrait faire davantage pour aider les gouvernements participants de façon adéquate pour arrêter leurs décisions quant aux priorités, à la réorganisation des programmes, et aux méthodes et moyens nouveaux à appliquer pour renforcer l'Institut et le mettre à même de poursuivre ses activités de façon rationnelle et indépendante.

I. Action consécutive

78. Bien que l'action consécutive ait pour but implicite d'aider l'Institut à atteindre les objectifs qui lui ont été fixés, elle représente une fonction importante que cet organisme doit organiser et assurer en s'efforçant d'en élargir toujours plus le champ.

79. On peut considérer l'action consécutive comme un instrument de gestion permettant d'évaluer et de consolider systématiquement les résultats obtenus, en particulier sur le terrain (formation de stagiaires, organisation des échanges, systèmes de coopération), pour appuyer et renforcer l'action de l'Institut dans la région.

80. La nature et les modalités de l'action consécutive à entreprendre sont très complexes. Le processus de soutien et d'évaluation critique permanente ne saurait se borner, par exemple, à de simples contacts avec les diplômés de l'Institut : il devrait concerner aussi tous les autres aspects de la mission de ce dernier.

81. L'auteur est heureux de constater que l'Institut commence à jeter les bases d'une action consécutive générale pour l'ensemble de son programme. Toutefois, si l'on excepte quelques initiatives tendant à encourager la création d'associations d'anciens élèves, la publication de la revue "Asie Calling" et de quelques manuels, ainsi que l'évaluation des besoins de formation, il semble qu'on ait peu fait pour établir des contacts permanents et fructueux avec les professionnels de la radiodiffusion et les autres institutions qui travaillent à mettre la radiodiffusion au service du développement.

82. On ne veut pas dire par là que l'Institut n'a abouti absolument à rien dans ce domaine. Au contraire, il est parvenu à consolider sa base institutionnelle et à former un nombre appréciable de professionnels qui apportent actuellement une contribution fort utile au développement de la région.

83. A cet égard, l'Institut voudra peut-être à l'avenir, en coopérant plus étroitement avec l'UAR, l'AMIC, la CESAP, l'UNESCO, l'UIT et d'autres institutions spécialisées, élargir et renforcer son rôle de catalyseur régional en multipliant les avantages de sa formation professionnelle. Il pourra le faire en décentralisant davantage ses activités, afin de stimuler davantage les efforts nationaux et locaux de développement autonome, et en procédant à de fréquentes évaluations des besoins de formation et en organisant entre les anciens élèves des services d'échange de renseignements destinés à être mis à profit dans les programmes.

84. Les mesures déjà prises dans cette direction sont encourageantes et l'auteur pense que, même avec ses ressources et ses moyens actuels, l'Institut pourrait aisément intensifier son action consécutive.

85. Parmi les techniques qui ont déjà été appliquées et qui pourraient être renforcées à cette fin, on peut citer l'organisation d'échanges de données d'expérience et de renseignements de façon à permettre le partage systématique des connaissances entre collègues et à encourager la formation personnelle grâce au réseau existant de relations institutionnelles, aux périodiques, aux bibliographies, glossaires et notices sur la communication, et à la série de manuels de formation et d'ouvrages techniques, à la tenue à jour d'un répertoire des ressources humaines (comme service de référence pour les besoins en matière de formation, de recherche et de consultation), etc.

J. Soutien de l'UIT et de l'UNESCO et assistance future du PNUD

86. L'UNESCO a contribué de façon appréciable à la création et à l'élaboration du programme de l'Institut. Il est juste de noter à cet égard la contribution versée régulièrement par l'UNESCO, au titre de son programme ordinaire; cette organisation, qui finance un stage par an, fournit des consultants dans toute une gamme de domaines et fait même appel aux services de l'Institut dans l'exécution de nombreuses missions régionales, est déjà l'appui le plus solide de l'Institut.

87. C'est à l'UNESCO que l'on doit l'idée première de la création de l'Institut, auquel elle demeure liée par son rôle d'organisation chargée de l'exécution. Par les conseils et le soutien qu'elle lui apporte en permanence, l'UNESCO a fortement contribué à organiser et à stimuler les activités de formation régionale de l'Institut.

88. A l'avenir, il faudrait peut-être songer aussi à renforcer les activités sur le terrain - surtout au niveau des pays - et à encourager la recherche, l'action consécutive et les autres activités liées à l'exécution des projets. On attend aussi une plus grande coopération de la part de l'UIT et d'autres organisations internationales et régionales.

89. Il est essentiel, à cet égard, de renforcer la coopération et la coordination avec toutes les organisations nationales et internationales intéressées, car l'application de l'ensemble du programme de l'Institut exige la participation active de toutes ces organisations, qui, d'une manière ou d'une autre, devraient aussi contribuer au développement autonome des pays participants de la région. Il semble particulièrement souhaitable, vu sa vocation pluridisciplinaire et régionale, que l'Institut puisse bénéficier de l'appui de la CESAP et de son action de coordination.

90. Le PNUD pourrait, à l'avenir, accroître son aide à l'Institut, si les gouvernements le demandaient, et cela principalement à titre d'appui au programme, pour favoriser la mise en route des nouvelles activités concrètes qui pourraient lui être demandées afin de répondre aux besoins de la région quant aux utilisations de la radiodiffusion au développement social et économique.

91. Il est certain que l'autosuffisance est une question qui relève avant tout des pays eux-mêmes, qui, comme dans le cas de l'Institut, ont décidé de poursuivre un objectif commun par le biais d'un effort de coopération régionale. Cependant, la participation des organismes de coopération de l'ONU, et leur rôle d'auxiliaires du développement, pourraient maintenant dépasser le stade d'une simple assistance technique à un centre de formation, et inclure la promotion du transfert d'innovations technologiques entre les pays intéressés et la mise à leur disposition des moyens nécessaires pour coordonner leurs efforts par la collaboration, l'exécution de programmes communs et l'adoption d'approches intégrées ou unifiées afin d'accélérer - sur une base saine - le processus d'accession à l'autosuffisance nationale et collective.

92. Il s'agit là, dorénavant, d'un effort complexe et continu, et non plus d'un processus à sens unique ou unilinéaire de transfert et de coopération auquel il pourrait être mis fin à une date arbitrairement choisie.

93. La participation des organismes de développement de l'ONU à un projet comme l'Institut pourra prendre des formes différentes à l'avenir, par exemple, une fois qu'aura été progressivement éliminé l'appui institutionnel que lui apporte actuellement le PNUD; mais, de l'avis de l'auteur, la coopération technique ne pourrait, dans ce cas, cesser totalement et automatiquement, du moins au stade actuel des activités et de l'organisation de l'Institut.

94. A cet égard, outre l'intérêt et l'engagement éventuel des institutions spécialisées de l'ONU, auxquelles on pourrait demander de poursuivre et même de renforcer leur appui technique à l'Institut, l'auteur pense que les organismes du système de développement de l'ONU pourraient mettre à profit les compétences et l'expérience acquises par l'Institut afin d'en faire profiter d'autres projets aidés par eux dans la région ou ailleurs.

95. L'auteur a noté avec satisfaction à cet égard que, grâce à ce type d'interaction et de collaboration, quelques résultats préliminaires avaient déjà été obtenus, en ce qui concerne l'utilisation de l'acquis de l'Institut, mais il pense qu'on pourrait faire encore davantage dans ce sens, ce qui aiderait pour les opérations sur le terrain d'un grand nombre d'institutions spécialisées de l'ONU et de l'Institut lui-même, dont l'action gagnerait ainsi en efficacité.

K. Possibilités de CTPD, réseau de collaboration de l'Institut

96. Comme on vient de le dire, les possibilités de collaboration de l'Institut avec les institutions internationales, régionales et nationales valent la peine d'être explorées, la réalisation de l'Institut constituant une source précieuse où l'on peut déjà puiser pour compléter et renforcer la coopération technique dans un domaine aussi important et prometteur que la radiodiffusion pour le développement.

97. De la même manière, l'Institut est déjà en mesure de jouer efficacement son rôle de point de focalisation régional dans le cadre de l'Accord de 1977, et dans le contexte des recommandations de la Conférence des Nations Unies de 1978 sur la coopération technique entre pays en développement, récemment approuvées. Conçu comme centre régional permanent et polyvalent de l'Asie et du Pacifique, avec mission de former, de faire de la recherche, de conseiller et de mettre au point des techniques et de la documentation pouvant servir les objectifs d'éducation et de développement des sociétés de radiodiffusion, l'Institut est censé, en fait, être la pièce maîtresse d'un réseau d'institutions coopérant dans le cadre de la région.

98. La poursuite de cet objectif (article 3 de l'Accord intergouvernemental), d'une importance fondamentale pour la crédibilité de l'Institut, a été ajoutée aux autres tâches de cet organisme en vue de renforcer son action sur le terrain. De ce point de vue, l'Institut sert de centre régional de collaboration régionale et d'échanges à l'Union de radiodiffusion pour l'Asie et le Pacifique (Asia-Pacific Broadcasting Union) et aux organisations qui en sont membres, ainsi qu'à des organisations parentes comme l'Organisation des ministres de l'éducation de l'Asie du Sud-Est. Dans cette optique, l'Institut est aussi habilité par l'article 12 de l'Accord, à conclure des accords de coopération avec toute autre organisation nationale ou internationale en mesure de participer ou de contribuer à son action.

99. L'Institut a pris des mesures importantes bien qu'encore limitées à certains égards en raison des contraintes financières avec lesquelles il doit compter, pour créer et maintenir un réseau de relations institutionnelles permettant de faciliter les rapports de collaboration et d'interaction, de mettre en commun les données d'expérience et les résultats obtenus et même d'assumer un rôle d'animation au niveau de la région. Il pourrait ainsi agir en tant que catalyseur dans de nombreux domaines de la coopération technique.

100. Pour jouer pleinement ce rôle, il lui faut encore améliorer son organisation et son modus operandi. Il lui faut ne pas perdre de vue que les divers aspects et manifestations du processus de développement sont liés et qu'il faut harmoniser les approches pour accélérer l'introduction de méthodes permettant de mettre les techniques et le matériel de communication de masse au service des objectifs du développement. Toutefois, l'auteur donne acte à l'Institut des succès initiaux qu'il a remportés dans ce domaine.

101. L'organigramme de l'annexe IV, qui représente le réseau des relations de l'Institut, montre les possibilités qu'a cet organisme de stimuler la CTPD dans le domaine relevant de sa compétence. L'auteur pense que les organisations

de l'ONU, et en particulier la CESAP, pourraient grandement aider l'Institut à s'acquitter de ce rôle important dans le sens des directives définies dans le Plan d'action de Buenos Aires.

102. Par définition, la CTFD doit être gérée conjointement par les pays intéressés. Concernant le rôle de l'Institut dans ce processus de collaboration, il faut aussi comprendre qu'elle n'est pas une fin en soi, ni qu'elle n'est pas appelée à prendre la place d'autres sources de coopération technique auxquelles les pays participants pourraient estimer bon de faire appel pour réaliser les objectifs définis dans l'Accord intergouvernemental portant création de l'Institut.

103. La valeur de la CTFD, de ce point de vue, réside dans les possibilités qu'elle offre en tant que forme de coopération efficace permettant aux pays et organisations participants de mettre à profit les compétences de l'Institut pour organiser et/ou renforcer les liens d'entraide régionaux et sous-régionaux dans des domaines présentant pour eux un intérêt commun, avec ou sans l'aide d'organisations bilatérales ou multilatérales.

104. Le réseau de l'Institut pourrait aussi contribuer à fournir les bases et l'élan institutionnels nécessaires pour améliorer les résultats de ces efforts communs. Il pourrait aussi contribuer à susciter l'apport de nouvelles ressources et de nouveaux appuis en faveur de ses objectifs.

III. RESUME DES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

105. L'Institut de l'Asie et du Pacifique pour le développement de la radio-diffusion est fondé sur une assise juridique solide. C'est un organisme régional permanent déjà capable de fonctionner de manière autonome. Si l'aide des organisations de l'ONU est reconduite, le nouveau descriptif de projet devra être pleinement conforme aux dispositions de l'Accord intergouvernemental actuellement en vigueur (par. 9-10).

106. La notion de "développement" qui figure dans le titre de l'Institut donne la clé de la définition des objectifs à atteindre. Que les bénéficiaires immédiats des services de l'Institut soient des sociétés privées ou publiques importe peu, tant que les pays qu'il dessert peuvent, grâce à eux, orienter davantage leur système de radiodiffusion vers le développement économique et social (par. 14 à 16).

107. La plupart des pays de la région pourraient profiter encore davantage des services de l'Institut. Souvent, les pays ne sont pas suffisamment, ou pas assez bien, équipés pour faire face aux tâches complexes et croissantes que comporte la mise de la radiodiffusion au service du développement. Il s'agit d'un domaine de connaissances techniques spécialisées dans lequel il serait possible d'agir de façon plus utile et moins coûteuse si on le faisait dans le cadre d'un effort collectif visant à produire et à diffuser des idées novatrices, des données et de la documentation tenues constamment à jour, et à favoriser l'autosuffisance nationale et collective (par. 6, 17 et 18).

108. Après quelques années de rodage, l'Institut dispose actuellement des moyens nécessaires pour bien s'acquitter des tâches qui lui incombent, notamment en ce qui concerne la formation. Pour le reste, et pour mieux contribuer à satisfaire les besoins de ses pays membres, il lui faut renforcer son rôle de point de focalisation régional, et cela essentiellement par des arrangements de coopération, comme prévu à l'article 12 de l'Accord (par. 15, 19, 97 et 98).

109. La création et le fonctionnement du réseau de l'Institut, dont l'objet est d'encourager et de faciliter la coopération et l'entraide au niveau régional et sous-régional, a une importance fondamentale. Utilisé à bon escient, ce système multilatéral de coopération technique pourrait grandement renforcer l'action de l'Institut. Au niveau interrégional, l'Institut pourrait aussi jouer un rôle très utile de coopération technique dans le cadre de la CTPD (par. 58, 101 et 96 à 99).

110. Le potentiel de CTPD que représente l'Institut est très important, car cet organisme pourrait contribuer à faciliter la collaboration technique entre les pays participants. Mais il lui faut améliorer encore le fonctionnement de son réseau pour jouer pleinement ce rôle (par. 52 à 57, 97 et 100 à 104).

111. Pour renforcer l'action de l'Institut à cet égard, il semble que le système de développement de l'ONU, c'est-à-dire, en l'occurrence, l'UNESCO agissant en coopération avec l'UIT, continue à lui apporter son appui. La participation de la CESAP, en particulier devrait être renforcée (par. 43, 58, 83 et 84, 89, 91 à 94 et 101).

112. Le champ d'action de l'Institut est trop vaste pour les ressources limitées dont il dispose. A l'avenir, il devrait peut-être concentrer son action sur des domaines fondamentaux adaptés à son rôle d'instrument régional de CTPD (par. 61 à 64, 96 et 97 et 101).

113. Ses services de formation sont bons et largement reconnus comme tels dans la région. Mais il doit fournir un effort supplémentaire pour atteindre ses autres objectifs, actuellement aussi importants que la formation pour le renforcement des capacités nationales (par. 15, 65 à 68 et 72 à 75).

114. Il serait bon de procéder maintenant à une révision générale du programme de l'Institut qui semble s'imposer maintenant, avant de passer à la préparation de ses nouvelles phases de fonctionnement et au réexamen de la portée de son mandat et ses priorités (par. 76 et 77).

115. Il faut aussi, par souci d'efficacité songer à prolonger et à décentraliser l'action de l'Institut dans la région (par. 78 à 85).

116. Pour renforcer la base institutionnelle de l'Institut, il faut chercher de toute urgence à lui assurer des sources de financement sûres et durables. L'aide bilatérale et les donations représentent actuellement une part très importante de son budget, puisqu'elles entrent pour plus de 40 % dans le total de ses ressources. Il n'en reste pas moins que la moitié seulement des pays qui font appel à ses services contribue effectivement à son fonctionnement (par. 22 à 27, 30 et 35 à 37).

117. Pour que l'Institut puisse fonctionner en toute indépendance, il faut absolument que les pays participants élèvent le niveau de leurs contributions; mais il pourrait être utile de rechercher d'autres sources possibles de financement permanent, en particulier les ressources qui pourraient venir de la rémunération des services qu'il fournit. L'utilisation de ses services pour l'exécution d'autres projets bénéficiant de l'aide d'organismes de l'ONU pourrait aussi contribuer à soulager ses difficultés financières (par. 37 et 38, 94 et 95).

Répartition des participants par pays et par spécialité

Pays/territoires	Production de matériel pédagogique et planification	Production et conception d'émissions radiophoniques et télévisées	Formation et gestion	Ingénierie et opérations techniques	Présentation et production de films	Applications spécialisées	Total
Afghanistan	9	2	13	2	2	9	37
Australie			5	1		1	7
Bangladesh	9	9	18	1	4	24	65
Birmanie	4		2			4	10
Brunei	1	1	2	2			6
Chine, République démocratique populaire de				3			3
Corée, République de	7	6	16	6	1	13	49
Fidji	1	2	12	11		17	43
Hong-kong			2			1	3
Iles Cook	1	1		2		1	5
Iles Gilbert* (Kiribati)	1	1	2	2		3	9
Iles Nioué				1			1
Iles Salomon ⁺			3	1		2	6
Inde	7	9	22	4	2	34	78
Indonésie	32	17	22	26	5	69	171
Iran	2	5	5	11		3	26
Japon			2	2		1	5
Kampuchea, République de	1	1	2			7	11
Malaisie	27	33	55	21	10	99	245
Maldives	1						1
Népal	10	1	10	2	4	13	40
Nouvelles-Hébrides	1	3	4	1		8	17
Nouvelle-Zélande			1	1		2	4
Pakistan	9	5	14	2		16	46
Papouasie-Nouvelle-Guinée	4	3	24		3	12	46
Philippines	10	16	18	3	5	29	81
République démocratique populaire lao	2	2		1		7	12
Samoa occidentale	3	16	10	4		22	55
Singapour	9	21	20	5	5	10	70
Sri Lanka	10	3	16	1		27	57
Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique	1	2	6	2		8	19
Thaïlande	13	21	19	5	2	34	94
Tonga	3	2	6	1		5	17
Turquie	1			4	1		6
Tuvalu*	1	1	3			2	7
Viet Nam, République du	3	1	6	3	1	12	26
Divers			6	8		12	26
Nombre total de participants	183	184	346	139	45	507	1 404

* Précédemment connues sous le nom de îles Gilbert et Ellice. Jusqu'en 1976, les participants de Tuvalu (autrefois îles Ellice) ont été inclus dans cette rubrique.

+ Les îles Salomon étaient autrefois connues sous le nom de îles Salomon britanniques.

INSTITUT DE L'ASIE ET DU PACIFIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA RADIODIFFUSION

STAGES PROPOSES POUR 1979

No	Stage	Dates	Durée	Lieu
<u>STAGES REGIONAUX</u>				
1.	Elaboration de programmes pour l'utilisation de la radiodiffusion aux fins de l'éducation non scolaire	3 janv.-13 janv.	2 semaines	Kuala Lumpur
2.	La radiodiffusion et le droit	8 janv.-19 janv.	2 semaines	Kuala Lumpur
3.	La radiodiffusion et le développement rural et communautaire (I)	7 mai-1er juin	4 semaines	Kuala Lumpur
4.	Méthodes de formation des formateurs	14 mai-8 juin	4 semaines	Kuala Lumpur
5.	Séminaire de formation	11 juin-19 juin	1 semaine	Kuala Lumpur
6.	Echanges d'actualités télévisées	11 juin-6 juill.	4 semaines	Kuala Lumpur
7.	Communication avec les populations (radio)	11 juin-6 juill.	4 semaines	Kuala Lumpur
8.	Séminaire sur le journalisme et le développement	25 juin-6 juill.	2 semaines	Kuala Lumpur
9.	Diffusion d'informations démographiques par radio	4 juill.-6 juill.	3 jours	Kuala Lumpur
10.	Planification et production de matériel pédagogique (radio)	9 juill.-3 août	4 semaines	Kuala Lumpur
11.	Etude du degré d'écoute et évaluation des programmes	16 juill.-10 août	4 semaines	Kuala Lumpur
12.	La radiodiffusion et le développement rural et communautaire (II)	30 juill.-24 août	4 semaines	Kuala Lumpur
13.	Production d'émissions de télévision	20 août-21 sept.	5 semaines	Kuala Lumpur
14.	Séminaire sur la gestion de la radiodiffusion au service du développement rural et communautaire	10 sept.-26 sept.	3 semaines	Kuala Lumpur
15.	Emissions de télévision radio à l'intention des jeunes enfants et de leurs parents	24 sept.-18 oct.	4 semaines	Kuala Lumpur

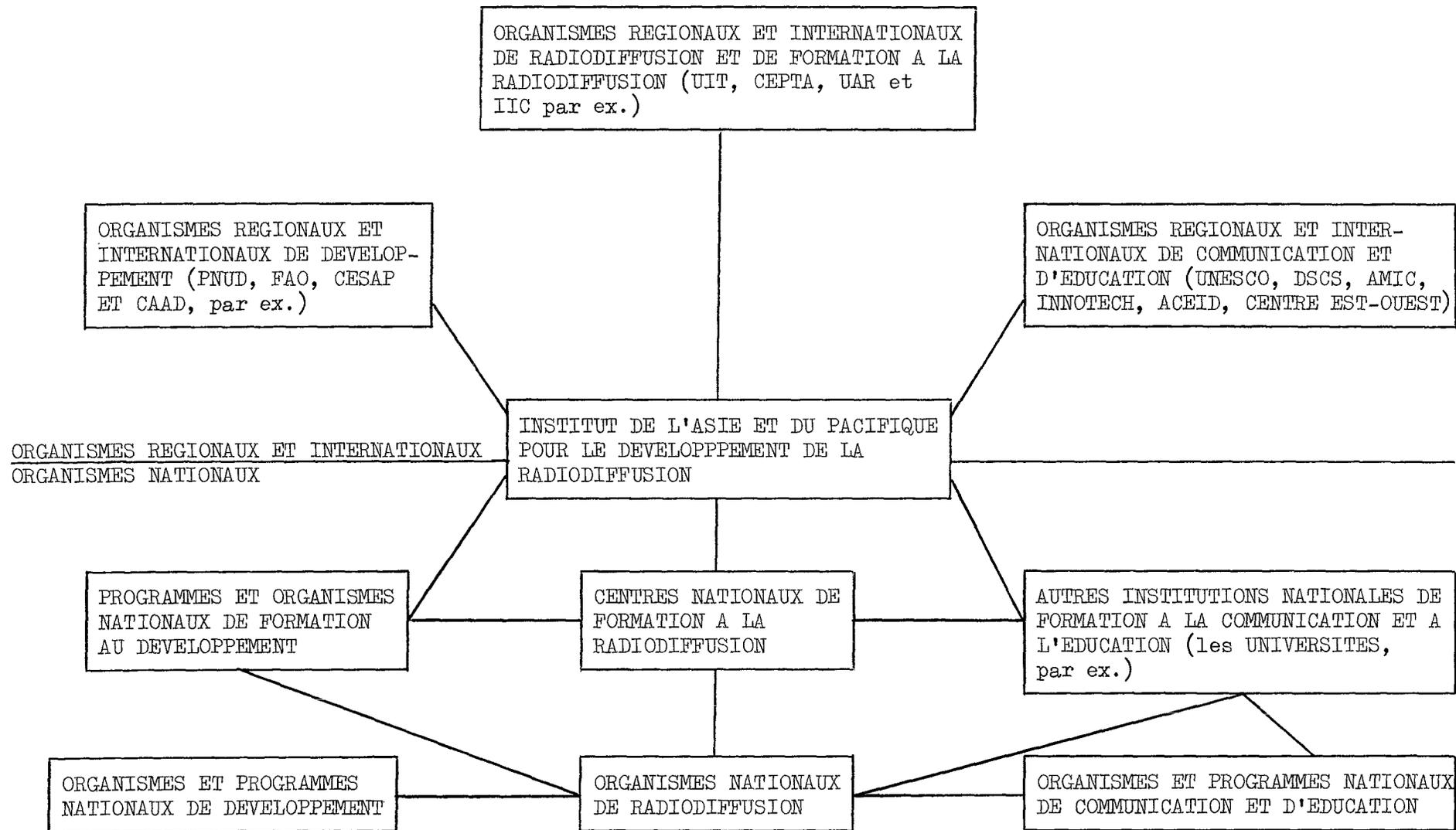
No	Stage	Dates	Durée	Lieu
16.	Réunion d'experts organisée par l'UNESCO pour l'étude de la dynamique de l'édification des nations, considérée en particulier du point de vue de la communication	24 sept.-28 sept.	1 semaine	Kuala Lumpur
17.	La technique de la télévision	5 oct.-15 déc.	12 semaines	Kuala Lumpur
18.	Communication avec la population (télévision)	29 oct.-30 nov.	5 semaines	Kuala Lumpur
19.	Planification et production de matériel pédagogique (télévision)	26 nov.-21 déc.	4 semaines	Kuala Lumpur
20.	Echanges d'actualités télévisées	17 déc.-12 janv.	4 semaines	Kuala Lumpur
<u>STAGES SOUS-REGIONAUX</u>				
1.	Education des consommateurs par la radiodiffusion, stage à l'intention des pays de l'ASEAN	2 janv.-26 janv.	4 semaines	Kuala Lumpur
2.	Etude du degré d'écoute et évaluation des programmes (Iles du Pacifique)	19 février-9 mars	3 semaines	Suva, Fidji
3.	Méthodes de formation à la diffusion d'émissions orientées vers le développement	9 juill.-3 août	4 semaines	Port Moresby Papouasie- Nouvelle- Guinée
*4.	Communication avec la population (Iles du Pacifique)	17 sept.-5 oct.	3 semaines	Suva, Fidji
5.	Nouvelles et affaires courantes (Iles du Pacifique)	15 oct.-26 oct.	2 semaines	Suva, Fidji
6.	Production et présentation d'émissions axées sur le développement (Iles du Pacifique)	5 nov.-23 nov.	3 semaines	Apia, Samoa occidental
7.	Séminaire complémentaire sur l'éducation des consommateurs	5 nov.-8 nov.	1 semaine	Kuala Lumpur
<u>STAGES AU NIVEAU NATIONAL</u>				
1.	La radiodiffusion et le développement rural	12 févr.-2 mars	3 semaines	Manille

* Renvoyé à une date ultérieure qui n'a pas encore été fixée.

No	Stage	Dates	Durée	Lieu
2.	Rédaction de scénarios à caractère éducatif (Fidji)	9 avril-20 avril	2 semaines	Suva, Fidji
3.	Population et développement (Bangladesh)	14 mai-26 mai	2 semaines	Dacca
4.	Diffusion d'émissions non scolaires à caractère éducatif (Indonésie)	18 juin-30 juin	2 semaines	Djakarta
5.	Diffusion d'émissions non scolaires à caractère éducatif (Philippines)	20 août-7 sept.	3 semaines	Manille
*6.	Journées d'étude sur le matériel vidéo de petites dimensions	27 août-15 sept.	3 semaines	Colombo
7.	Rédaction de scénarios à caractère éducatif (Pakistan)	1er oct.-19 oct.	3 semaines	Islamabad
8.	Diffusion d'émissions non scolaires à caractère éducatif (Bangladesh)	1er oct.-19 oct.	3 semaines	Dacca
9.	Communication avec la population (Indonésie)	8 oct.-19 oct.	2 semaines	Djakarta
10.	Production d'émissions télévisées	TBA	3 semaines	Kaboul
11.	Rédaction de scénarios à caractère éducatif (Sri Lanka)	29 oct.-16 nov.	3 semaines	Colombo

4 septembre 1979

* Remis à plus tard. Les nouvelles dates n'ont pas encore été fixées.



LE RESEAU DE L'INSTITUT

